

COMMUNE DE MARLY

Secrétariat

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 28 MARS 2012 A 19 H 30

PRESIDENCE : Mme Véréne TSCHANZ, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 49
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : M. Stéphane GAVILLET (UDC), ainsi que Mme Mary Claude PAOLUCCI, Conseillère communale

SECRETAIRE : Mme Isabelle HEMMER avec la collaboration de M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

Réception de M. Quentin Mertenat, médaillé de bronze aux Championnats d'Europe de Course d'orientation

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011
2. Elections (scrutateur suppléant et membre de la Commission des naturalisations)
3. Nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux
4. Planification des investissements, information
5. Crédit d'investissement pour la rénovation et la transformation du bâtiment scolaire Rte du Chevalier 7
6. Information du Conseil communal
7. Mode de convocation des séances et de transmission des documents, discussion
8. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Véréne TSCHANZ, Présidente, ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, M. Achille DEILLON, architecte, le public, ainsi que les représentants de la presse.

Intervention de la Présidente

Elle souhaite la bienvenue à Mme France LACOTTE (PLR), remplaçante de M. Stéphane CUENNET, démissionnaire et à M. Moncef AMARI (PVL), remplaçant de M. Philippe FROMENT, démissionnaire. Elle informe que ces personnes ont été assermentées par le Préfet, qu'elles peuvent donc siéger valablement.

Elle souhaite également la bienvenue à M. Quentin MERTENAT, médaillé de bronze aux Championnats d'Europe de course d'orientation.

M. Eric ROMANENS, Conseiller communal, présente ce jeune sportif marlinois qui effectue actuellement une 10^e année linguistique au CO d'Effretikon. Son club de base est le Club athlétique (CA) de Marly, mais il court également pour le CA Rosé. Il a débuté la course en 2005 et ne cesse, depuis, de collectionner les médailles. En 2011, il a été champion suisse sur moyenne distance à Erdmannlistein/AG (69 classés). Quentin a été sélectionné pour les Championnats d'Europe espoirs à Jindrichuv Hradec en République tchèque grâce à ses résultats obtenus aux 3 épreuves servant de sélection (2^e rang *sprint* à Appenzell, 1^{er} rang *longue distance* et 21^e rang *moyenne distance* à Seefeld/Aut). Finalement, c'est en République Tchèque qu'il obtient le 3^e rang longue distance (83 classés). Il est d'ailleurs le 1^{er} des 400 concurrents à s'élaner à 09h01 (7,8km /180m dén. / 16 postes pour un temps total de 47 :49).

Réception de M. Quentin Mertenat

Ses objectifs 2012 sont :

- La qualification pour les Championnats d'Europe espoirs H18 en France (fin juin) et une sélection pour la Coupe d'Europe en Engadine (début octobre).
- La sélection dans le cadre national junior (possible seulement dès l'âge de 17 ans).

C'est pour ces raisons que le Conseil général le reçoit, sur proposition de la Commission des sports et du Conseil communal.

M. Quentin MERTENAT explique en quelques mots le parcours effectué, ainsi

que les conditions relatives à cette course en République Tchèque. Par ses applaudissements, le Conseil général le félicite chaleureusement pour ce beau et prometteur parcours sportif.

Mme Vèrène TSCHANZ, Présidente, annonce que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. Elle excuse l'absence des personnes citées en titre. Elle rappelle que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Intervention de la Présidente

La Présidente propose en outre une modification de l'ordre du jour. Le point 5 relatif au crédit d'investissement pour le bâtiment scolaire Rte du Chevalier 7 serait avancé en point 2, afin de libérer plus rapidement l'architecte, M. DEILLON.

Proposition de modification de l'ordre du jour

La Présidente passe au vote la modification de l'ordre du jour, qui est acceptée à la majorité évidente.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011

Intervention de la Présidente

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011 appelle des remarques.

Le procès-verbal du 7 décembre 2011 ne suscite pas de remarque, il est approuvé à la majorité évidente.

Décision

5. Crédit d'investissement pour la rénovation et la transformation du bâtiment scolaire Rte du Chevalier 7

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, introduit M. Achille DEILLON, architecte, qui va expliquer la variation des coûts depuis les 1^{ères} études jusqu'à ce jour.

Intervention du Conseil communal

En préambule, M. DEILLON explique que l'étude présentée est la suite logique de celle menée en 2010 pour la planification sur les deux sites scolaires de Marly Cité et Marly Grand-Pré.

Intervention de M. DEILLON, architecte

Pour rappel, dans la planification de Marly Cité, deux dates avaient été arrêtées, soit 2013 et horizon 2020. L'objectif était de développer ou de transformer les bâtiments tels que la halle de gymnastique, les Epinettes 2, Chevalier 8 à l'horizon 2020 et de transformer Chevalier 7 en 2013 afin de répondre aux besoins de l'introduction de la 2^e année enfantine ; à terme (2020), ces classes enfantines seront intégrées au bâtiment Epinettes 2.

Pour la transformation de Chevalier 7, la question s'était posée de créer du provisoire (pavillons) ou d'utiliser ce bâtiment comportant des espaces vides à disposition. Il y a, parmi les règlements et éléments dont il faut tenir compte, celui du patrimoine. Car si ce bâtiment n'est pas lui-même protégé, il fait partie d'un site protégé ; de ce fait, la toiture et les façades ne peuvent pas être modifiées et les ouvertures en toiture sont autorisées à certaines conditions. Sur le plan de l'énergie, dans le cas d'une rénovation partielle, il n'y a pas l'exigence de mettre le bâtiment aux normes *Minergie*, mais il doit être reconvertible. Donc, l'utilisation des combles devenait impossible à cause de l'éclairage et du manque d'espace, puisque la place doit être réservée pour les éléments techniques d'une éventuelle ventilation contrôlée.

Au niveau de la situation : l'idée est de relier le bâtiment Rte du Chevalier 7 à l'ensemble du complexe scolaire.

M. Achille DEILLON procède ensuite à une analyse structurelle, en détaillant la structure porteuse qui a été modifiée au cours des années.

Deux variantes sont finalement proposées au vote du Conseil général, soit :

La **variante 1** (minimale) qui propose de ne pas modifier l'étage accueillant le dentiste et le médecin scolaire, mais d'aménager le 2^e étage ainsi que le rez inférieur, avec un accès pour handicapés côté jardin. Les classes enfantines ont une surface de 82 m², soit un peu en dessous des recommandations, mais tout à fait acceptables en cas de transformation.

L'avantage est que l'on ne touche pas au 1^{er} étage, ce qui réduit les frais

Coûts : CFC2 : Fr. 928'440.- (un montant de Fr. 785'000.- avait été avancé en 2010). La différence est due au renforcement du plancher de l'étage et aux exigences en matière d'énergie.

La **variante 2** (maximale) qui propose de placer les deux salles enfantines respectivement au 1^{er} et 2^e étage et de déplacer le service dentaire et médecin au rez inférieur. Dans cette variante, grâce à la meilleure gestion de l'espace, il

est possible d'installer un ascenseur (monte-personnes), qui répond aux normes d'accessibilité, en particulier pour les personnes handicapées.

Avantage : cette variante remplit complètement les exigences actuelles en matière d'accessibilité et d'énergie.

Coûts : Comparativement à la variante minimale, l'excavation est plus importante, il faut prévoir le déménagement puis réaménagement du 1^{er} étage, ainsi que l'installation Minergie (+Fr. 78'000.-), ascenseur (+Fr. 35'000.-), aménagement extérieur (+Fr. 7'000.-). Ces montants ne tiennent pas compte de la subvention cantonale, actuellement estimée à quelque Fr. 90'000.-.

Mme Dominique ALT (PDC), demande si l'installation Minergie permet d'utiliser les combles.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Achille DEILLON explique que les monoblocs nécessaires à l'installation Minergie seraient placés dans les combles. Il ajoute que toutes les transformations faites dans ce bâtiment doivent permettre de le rendre Minergie, dans le futur. Il confirme qu'il n'y aura pas d'autres affectations de ces combles.

***Réponse de
M. DEILLON***

Mme ALT demande si le nombre de m² prévu pour les classes enfantines est le même dans les deux variantes, ce que M. DEILLON confirme.

***Intervention de
Mme ALT***

Elle demande également si une réserve a été prévue.

M. DEILLON explique qu'un montant de Fr. 50'000.- sera provisionné pour les « divers et imprévus ».

***Réponse de
M. DEILLON***

M. Lionel WALTER (PS) souhaite connaître les normes légales en matière d'énergie et d'accessibilité.

***Intervention de
M. WALTER***

M. DEILLON explique que lors d'une transformation partielle, il n'y a pas d'obligations. Mais l'effort est fait de prévoir ce type d'accessibilité.

***Réponse de
M. DEILLON***

M. Claude BIELMANN (MV) demande quelle est la base de calcul des différents devis.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. DEILLON précise que son étude a toujours chiffré le bâtiment, car les autres paramètres sont trop variables. Si les conseillers généraux souhaitent un comparatif aujourd'hui, il faut se référer aux coûts du CFC2.

***Réponse de
M. DEILLON***

Il ajoute que le travail s'est fait de concert avec le Service des biens culturels qui

a donné son aval, sur la base des plans.

M. Dominique ALT (PDC), ajoute que la problématique du CFC2 se répercute de la même manière pour tous les bâtiments scolaires de Grand-Pré, ce que M. DEILLON confirme en précisant qu'il faut toujours y ajouter 20 à 30% afin d'être au plus près de la réalité. De plus, il explique que ces dernières années, les prix ont passablement augmenté et que cela découle, notamment, des contraintes énergétiques.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Claude BIELMANN (MV) est tout de même surpris que le devis soit si différent des montants articulés au départ. Il demande au Conseil communal d'être vigilant quant au budget et signale qu'il y a des spécialistes de l'économie de la construction qui peuvent aider à l'établissement d'un budget un peu plus précis..

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. Jean-Pierre HELBING explique que le Conseil communal privilégie la variante maximale car elle permet un développement futur plus aisé.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD, constate en préambule que lors de l'information reçue lors de la séance du Conseil général du 30 septembre 2010, les travaux d'assainissement et de mise aux normes de ce bâtiment se montaient à Fr. 105'000.- et ceux relatifs à son optimisation, soit la création d'une classe enfantine au 2^e étage et l'aménagement d'une garderie au rez se montaient à Fr. 680'000.- (y.c. un ascenseur) soit un total de Fr. 785'000.-

***Préavis de la
Commission
financière***

La variante 2 proposée dans le message, incluant l'ascenseur, atteint le montant de Fr. 1'701'880.- (+/- 10%), soit une différence d'environ 1 million de francs.

Cette constatation interpelle et l'amène à se poser la question de la fiabilité des chiffres avancés lors de l'estimation de l'ensemble des travaux à effectuer sur les bâtiments scolaires, et plus particulièrement ceux faisant l'objet d'un assainissement et d'une rénovation.

Avant de préavisier le fond du message, elle souhaite parler de sa forme. En effet, la Commission ne se satisfait pas des informations y figurant, à savoir :

- Le détail des frais secondaires est souhaitable étant donné qu'ils incluent notamment une réserve ainsi que le montant des intérêts intercalaires estimés ;
- Pour une bonne compréhension, le détail de la différence de Fr. 496'140.-

devrait figurer dans le message (Minergie, ascenseur, transformation de 3 étages au lieu de 2, etc.) ;

- L'estimation des frais d'exploitation, de l'amortissement de la dette et des intérêts hypothécaires doit préciser que ces frais seront effectifs seulement à la mise en exploitation du bâtiment et que par conséquent, ils n'affectent pas le compte de fonctionnement de la commune avant 2013 ;

- L'estimation de l'augmentation des frais d'exploitation et de fonctionnement n'est pas cohérente étant donné qu'ils sont identiques dans les 2 variantes, notamment en regard des frais liés à l'ascenseur ;

Le message tel que présenté ne donne pas un vrai choix au Conseil général. Toutefois, elle relève que la Commission des bâtiments approuve la variante maximale et elle fait donc confiance aux spécialistes du bâtiment qui sont dans ladite commission.

En ce qui concerne le message et la demande de crédit y relatif, la commission relève qu'en l'absence du plan financier de fonctionnement, il est difficile de se faire une opinion définitive sur la capacité financière de la commune à faire face à l'augmentation des charges liées au projet. Toutefois, sur ce seul projet et en fonction du budget 2012 positif, la Commission part du principe que la commune peut absorber ces charges.

Toutefois, elle demande que, pour la variante finalement choisie, le montant prévu ne soit pas dépassé et que la fourchette soit inférieure à +/- 10%. La Commission demande également que la commission de construction prévue par le Conseil communal soit constituée avant l'entrée des offres afin que le Conseil général soit informé avant le début des travaux d'un éventuel dépassement.

Compte tenu des remarques ci-dessus et dans le but d'optimiser, tant le bâtiment que les investissements prévus, la Commission financière préavise favorablement la version maximale, à l'unanimité.

Madame Line WIDMER-COMMENT (PDC) demande si, étant donné que le dentiste scolaire accueille également des élèves des communes environnantes, une participation des ces dernières sera demandée.

***Intervention de
Mme WIDMER-
COMMENT***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que, dans le cadre des conventions signées avec ces communes environnantes, des frais d'amortissement, de rénovation, les intérêts etc. sont partagés avec Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha. Ces

***Intervention du
Conseil communal***

services sont donc inclus dans le partage.

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) demande si le Cycle d'Orientation participera également à ces frais, en fonction aussi de la fréquentation du cabinet dentaire scolaire.

***Intervention de
Mme WIDMER-
COMMENT***

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'actuellement, il ne peut pas assurer de cela. Ce point devra être éclairci ultérieurement avec les services cantonaux.

***Réponse du Conseil
communal***

M. Bruno RÜEGGER (PS) annonce que le groupe PS s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la variante maximale. En effet, il appelle les autres groupes à soutenir le projet du Conseil communal pour plusieurs raisons :

***Intervention de
M. RÜEGGER***

- la variante minimale ne comporte pas d'ascenseur,
- le canton a déjà versé Fr. 551'237.- pour l'introduction de la deuxième année enfantine et versera encore, selon les budgets 2011 et 2012 Fr.539'760.-. donc un total de Fr. 1'090'997.-. Les 3/5 du prix, environ, des travaux prévus pour la variante maximale sont donc déjà payés par le canton,
- Marly est l'un des derniers cercles scolaires du canton à ne pas avoir introduit la deuxième année d'école enfantine. Il faut donc aller de l'avant, sans tergiverser.

Mme Dominique ALT (PDC) demande si les frais de déménagement du cabinet dentaire seront négociés.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que la dentiste scolaire a fait appel à un spécialiste pour évaluer les coûts de ces transformations. Le Conseil communal a récemment été informé du montant total de Fr. 40'000.-, déjà inclus dans le prix de la variante maximale. Cela inclut les coûts de la rénovation et non la modernisation du matériel dentaire. Une négociation est cependant en cours.

***Réponse du Conseil
communal***

Mme ALT demande à la responsable du Dicastère des écoles quelle est l'évolution à court et moyen terme de l'effectif des classes enfantines.

***Intervention de
Mme ALT***

Mme Françoise SAVARY annonce que les chiffres définitifs pour l'école enfantine ne sont pas encore connus. En revanche, il est certain que l'école primaire comptera une classe de moins l'année prochaine. Mais l'évolution reste conforme à ce qui avait été annoncé dans les statistiques précédentes.

***Réponse du Conseil
communal***

Mme Dominique ALT (PDC) fait remarquer que le préavis de la Commission financière est un gage de confiance envers le Conseil communal étant donné que ce dernier a été pris à l'unanimité. En effet, les membres de la Commission ne sont pas totalement satisfaits de la présentation du message, mais accordent tout de même leur confiance au Conseil communal. De ce fait, elle espère que les conseillers communaux seront attentifs à la poursuite de ce projet.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Sergio MANTELLI (PLR) explique que le groupe PLR a été quelque peu irrité par la présentation de ces deux variantes. En effet, il s'attendait à recevoir le projet d'une variante optimale. Il a également constaté les écarts par rapport aux premiers chiffres annoncés, mais en partie expliqués ce soir par l'architecte. Le PLR est pour une réalisation d'une solution durable, incluant les dépenses nécessaires, mais non superflues. Il accepte donc la variante maximale, mais souhaite que le budget soit respecté, tout en essayant d'optimiser les coûts par rapport aux besoins essentiels.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Mme ALT annonce que le groupe PDC a été sensible à l'affectation future des locaux qui est favorisée dans la variante maximale. Dans ce contexte, il se prononce en faveur de cette même variante.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Benjamin PAPAUX (UDC), au nom de son groupe, se prononce en faveur de la variante maximale et encourage les autres groupes à la soutenir également.

***Intervention de
M. PAPAUX***

La Présidente passe au vote du message 02/12 relatif à l'assainissement et à la transformation du bâtiment Rte du Chevalier 7.

Décision

A la majorité évidente, sans opposition, c'est la variante maximale proposée par le message qui est adoptée.

2. Elections (scrutateur suppléant et membre de la Commission des naturalisations)

Election d'un scrutateur suppléant :

Au nom du groupe MV/PVL, Mme Vèrène TSCHANZ présente la candidature de M. Bertrand SPÄTH, candidat remplaçant de M. Philippe FROMENT, démissionnaire.

***Intervention de
Mme TSCHANZ***

Résultat de l'élection d'un scrutateur suppléant :**Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués : 49**
- **Bulletins rentrés : 49**
- **Bulletins blancs : 1**
- **Bulletin nul : 0**
- **Bulletins valables : 48**
- **Majorité absolue : 25**

Est élu scrutateur suppléant par 44 voix, M. Bertrand SPÄTH.

Ont obtenu des voix :

- **M. Beat HELFER, 1 voix ;**
- **M. Jacques KUENLIN, 1 voix ;**
- **M. Kurt SAGER, 1 voix ;**
- **Mme Dominique ALT, 1 voix .**

L'assemblée félicite le nouvel élu.

Election d'un membre à la Commission des naturalisations :

Au nom du PLR, M. Sergio MANTELLI présente la candidature de Mme France LACOTTE, candidate pour le remplacement de M. Stéphane CUENNET, démissionnaire.

**Intervention de
M. MANTELLI**

Mme LACOTTE est mère de deux enfants et a travaillé à la pharmacie de Marly, ainsi que chez Swissair. Son travail l'a amené vers d'autres horizons, soit à Taiwan et en Mongolie. Elle a finalement choisi la stabilité en s'établissant à Marly. Mme LACOTTE est membre du comité AFS (échange d'étudiants) et fait du bénévolat au home des Epinettes. Elle est également membre du comité Marly-Tusnad. C'est donc une femme très engagée et très motivée pour tout ce qui touche le social. Avec son expérience et son vécu, au contact avec

différentes cultures, Mme LACOTTE sera certainement très utile dans la Commission des naturalisations. M. Sergio MANTELLI demande au Conseil général de soutenir cette candidature.

Résultat de l'élection d'un membre à la Commission des naturalisations:**Résultat de l'élection**

- **Bulletins distribués** : **49**
- **Bulletins rentrés** : **49**
- **Bulletins blancs** : **0**
- **Bulletin nul** : **0**
- **Bulletins valables** : **49**
- **Majorité absolue** : **25**

Est élue à la Commission des naturalisations par 45 voix, Mme France LACOTTE

Ont obtenu des voix :

- **M. Sergio MANTELLI, 2 voix ;**
- **M. Jean-Pierre OERTIG, 1 voix ;**
- **Mme Line WIDMER-COMMENT, 1 voix ;**

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

Mme France LACOTTE remercie l'assemblée de lui accorder sa confiance. Elle se sent prête à s'investir dans cette commission et à s'y identifier. Elle se réjouit de servir l'intérêt général de la commune.

**Intervention de
Mme LACOTTE**

3. Examen et approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Olivier LE CAM explique qu'il s'agit d'un règlement de portée générale qui ne pourra évidemment pas satisfaire tout le monde, mais il précise que ce règlement n'est pas figé. Il rappelle brièvement l'esprit du législateur qui, avec la loi fédérale sur les eaux, a voulu éviter aux communes, entre autres, des situations financières difficiles. En effet, tout le monde utilise le réseau des eaux

**Intervention du
Conseil communal**

usées. Statistiquement, sur le territoire helvétique, 90% des réseaux d'évacuation des eaux fluviales sont non visitables donc on ne se préoccupe généralement pas de leur état.

Pour le règlement soumis ce soir au vote, il faut voir la taxe de base comme un fond de rénovation. Il est demandé, aux institutions publiques, de provisionner de l'argent pour être prêt, en cas de travaux importants à réaliser. En effet, les montants nécessaires à l'entretien ou à la rénovation du système des eaux sont souvent élevés. Pour certaines communes, l'investissement est très conséquent.

M. LE CAM ajoute que, par rapport à la précédente mouture, ce règlement comporte toujours quelques inconvénients, tels que :

- la prolongation artificielle de la vie des installations communales (provision dans le maintien de la valeur à neuf que de la moitié de ce que prescrit la loi, donc on double sa durée de vie),
- La répercussion de ces frais sur les générations futures,
- La provision annuelle de Fr. 400'000.- pour le maintien de la valeur à neuf alors que dans le plan financier 2014-2016, on a déjà deux fois Fr. 400'000.- à dépenser pour de la rénovation de collecteurs. Donc la réserve sera déjà à zéro.

Les avantages sont les suivants :

- Le règlement a été approuvé par l'Etat,
- Il est en vigueur dans plusieurs autres communes,
- Le Conseil communal a tenu compte des revendications des référendaires,
- C'est au Conseil général qu'appartiendra la fixation du montant,
- Les IBUS ont été harmonisés de manière à ne pas préjudicier les propriétaires de grandes parcelles (choix de l'IBUS communal le plus bas),
- La taxe de raccordement est maintenue à son niveau antérieur,
- Sous la forme présentée, 100% des frais financiers sont couverts.

M. Olivier LE CAM déclare que le préavis de la Commission des eaux est favorable.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD, déclare que ladite commission a pris acte des modifications apportées par le Conseil

***Préavis de la
Commission
financière***

communal sur le règlement voté le 13 octobre 2010 et rejeté par référendum.

Ce règlement ne grève pas les finances de la commune et l'option prise de ramener la réserve théorique à 37.87% paraît raisonnable en regard de la capacité à conduire les travaux nécessaires. En l'absence du Plan financier en relation avec les comptes de fonctionnement, elle ne peut se prononcer sur l'opportunité d'une baisse d'impôt suite à l'introduction de ce nouveau règlement. De plus, la commission demande qu'en cas d'augmentation importante et non justifiée de la réserve, les tarifs de la taxe de base soient éventuellement revus. Finalement, au vu des obligations légales, la commission financière propose, à l'unanimité, d'approuver l'enveloppe globale estimée servant de base au règlement proposé.

La commission n'a aucune recommandation quant à la répartition de cette enveloppe. Elle a en effet estimé que ces questions sont hors de son champ de compétence et sont de la responsabilité des groupes politiques.

M. Edgar SCHORDERET (PDC) se dit favorable à ce message, mais il constate que le montant de la taxe de raccordement est finalement plus élevé qu'auparavant. Comparativement, la variante de calcul : « surface * 0.25 * 19.- » est moins coûteuse pour le propriétaire que la nouvelle : « surface * 0.65 * 9.- ».

***Intervention de
M. E. SCHORDRET***

M. Olivier LE CAM répond que pour le calcul de la taxe de raccordement, on ne tient pas compte des IBUS. En effet, on prend le montant total de l'investissement à effectuer divisé par le nombre de m² constructibles, ce qui donne Fr. 16.60/ m².

***Réponse du Conseil
communal***

M. E. SCHORDERET relève que, selon la LATEC, il faut tenir compte des nouveaux IBUS. Dès lors, il demande comment s'effectuera le calcul de la taxe de raccordement.

***Intervention de
M. E. SCHORDRET***

M. Olivier LE CAM explique que cela s'est fait globalement à l'échelle de toute la commune. Le montant des investissements qu'il reste à faire, selon le PGEE, a été divisé par le nombre de m² constructibles, comme si on repartait à zéro avec une commune qui n'avait aucune installation, de manière à ce que les gens qui construisent maintenant ne payent pas une taxe trois fois plus élevée qu'il y a 10 ou 15 ans. Un montant de Fr. 9.- par m² a été maintenu afin d'éviter l'effet prohibitif.

***Réponse du Conseil
communal***

M. E. SCHORDERET pense que théoriquement cela est satisfaisant. Mais concrètement, selon le nouveau règlement, le citoyen paiera plus cher.

***Intervention de
M. E. SCHORDERET***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) s'exprime au nom de son groupe et encourage les autres conseillers à soutenir ce message. Il relève, cependant, que tout le monde paiera plus cher. Il trouve également dommage que la commune doive se plier à des réglementations étatiques, perdant ainsi de son indépendance.

***Intervention de
M. PAPAUX***

M. Claude BIELMANN (MV) s'exprime en tant que membre de la Commission des eaux, des canalisations, de la STEP et des endiguements. A ce titre, il aurait souhaité

***Intervention de
M. BIELMANN***

- Obtenir une présentation de plusieurs variantes,
- Avoir plus de temps pour discuter en commission de ce règlement,
- Ne pas avoir l'impression d'être mis devant le fait accompli et devoir approuver une proposition toute faite.

D'autres solutions avaient été envisagées par la Commission, comme par exemple une part de la taxe sur le volume d'eau consommée ou un calcul de la taxe sur le volume SIA, comme cela se fait dans d'autres cantons. Avec ce règlement, on n'incite pas non plus les propriétaires à infiltrer les eaux claires ou à prendre des mesures contre le gaspillage d'eau potable. Par exemple en ne remplissant pas les chasses d'eau avec de l'eau potable. M. BIELMANN a dit à la Commission qu'il pouvait se rallier à la proposition actuelle du règlement à condition que les propos de M. Olivier LE CAM figurent dans le procès-verbal de la dite Commission du 29 février dernier. Il en donne un extrait : « Monsieur Le Cam est conscient que le règlement proposé n'est pas parfait, mais il souligne qu'il peut être modifiable dans un laps de temps relativement court (deux à trois ans par exemple), sur la base des expériences faites avec le règlement proposé ». Il demande que le Conseil communal entérine les propos de M. LE CAM. Il propose également au Conseil communal de se créer une banque de données comportant :

- Les IUBS réels,
- Les surfaces vertes,
- Les volumes SIA.

Cette banque peut se créer en demandant des calculs détaillés lors de nouvelles

prises à l'enquête. Ainsi, elle rendra plus facile la modification éventuelle du règlement dans les années à venir.

M. Olivier LE CAM ne dément pas ses propos. Il ajoute que si l'on peut prouver que le mode de calcul choisi est particulièrement injuste, il faut le modifier.

Réponse du Conseil communal

Le Service de l'environnement essaye d'élaborer une fiche de travail qui permette aux Communes de pratiquer l'infiltration dans de bonnes conditions. Certaines expériences menées dans la Commune de Broc confirment qu'en l'état, on ne peut pratiquer l'infiltration au travers d'une couche d'humus. Pour ce fait, un cadre légal est nécessaire. Le règlement soumis au vote propose déjà plusieurs variantes, mais l'infiltration n'a pas été retenue car trop coûteuse et trop contraignante.

Selon M. LE CAM, il n'est pas envisageable d'inclure dans la taxe de base une partie de la consommation d'eau pluviale, car on se trompe de cible : « Si vous quittez votre maison un certain laps de temps, le collecteur continue à générer des intérêts, que vous soyez présent ou non »

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle qu'il votera en faveur de ce règlement. Il souligne cependant que l'introduction de cette taxe n'incite pas les citoyens à faire de l'infiltration.

Intervention de M. BIELMANN

Mme Dominique ALT (PDC) s'étonne que tous les projets d'investissement ne soient pas traités de la même manière. Elle estime que les montants élevés des investissements en matière d'eau nécessitent de plus longues réflexions. Or ce règlement est adopté dans l'urgence.

Intervention de Mme ALT

Elle ajoute que tout le monde a pris conscience de la nécessité de ces règlements et que d'autres messages seront présentés à ce sujet, étant donné que la taxe ne couvre pas l'entier des frais.

M. Sergio MANTELLI (PLR) explique que le PLR avait accepté, en octobre 2010, le principe de ce nouveau règlement et ne s'opposera donc pas à l'introduction de cette version.

Intervention de M. MANTELLI

Il avait également relevé qu'il s'agissait d'une solution de compromis. Le PLR constate que la situation financière est meilleure, il demande au Conseil communal de prévoir une baisse d'impôts conséquente.

➤ **Examen article par article du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux**

La Présidente passe en revue le règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, article par article. Elle demande de préciser le numéro de l'article lors de chaque intervention.

Chapitre 4 : Financement et taxes/ Section 2 : taxe de raccordement/ Article 31

M. Julien D'AGOSTINI (PS) propose de supprimer la lettre a du renvoi à l'article 27. Ceci pourrait prêter à confusion avec un article 27a qui, pour l'instant, n'existe pas. Cela évitera des problèmes d'ordre juridique en cas de révision de cet article.

***Intervention de
M. D'AGOSTINI***

Cette modification est acceptée à une majorité évidente, sans opposition.

Décision

Chapitre 6 : Dispositions finales/ Article 48

M. Edgar SCHORDERET (PDC) souhaite que cet article soit un peu plus précis quant au régime à appliquer pour les demandes de permis de construire en cours. De plus, il propose que l'entrée en vigueur se fasse au 1^{er} janvier d'une année.

***Intervention de
M. E. SCHORDERET***

M. Olivier LE CAM précise qu'il y a un flux continu de dossiers en cours et, sur la base des remarques du service des eaux, il explique que l'entrée en vigueur aura lieu au 1^{er} janvier de l'année suivant la date d'adoption du règlement par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC),

***Intervention du
Conseil communal***

M. E. SCHORDERET demande formellement, par écrit, que les demandes de permis de construire en cours soient réglées selon le droit en vigueur au moment du dépôt de la demande.

***Intervention de
M. E. SCHORDERET***

M. Claude BIELMANN (MV) rejoint les propos de M. SCHORDERET et propose de prévoir que l'entrée en vigueur du règlement ait lieu le 1^{er} janvier suivant son adoption par la DAEC.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. Olivier LE CAM, sur les conseils des techniciens, répond que l'entrée en vigueur se fera en début d'année.

***Réponse du Conseil
communal***

L'amendement de M. E. SCHORDERET stipulant que les demandes de

Décision

permis de construire en cours sont réglées selon le droit en vigueur au moment du dépôt de la demande est accepté à la majorité évidente sans opposition.

L'amendement de M. BIELMANN stipulant que l'entrée en vigueur du règlement doit intervenir le 1^{er} janvier de l'année suivant l'approbation par la DAEC est accepté à la majorité évidente avec une opposition. *Décision*

➤ Vote d'ensemble du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

La Présidente passe au vote le règlement dans son ensemble, avec les corrections apportées, qui est accepté à la majorité évidente avec une opposition. *Décision*

La Présidente décide d'une pause de 15 minutes. Il est 21h10.

4. Planification des investissements, information

M. Pierre-Alain CUENNET explique qu'il ne s'agit pas d'un plan financier au sens strict du terme, car les incidences sur le budget de fonctionnement ne sont pas prises en compte. *Intervention du Conseil communal*

Il précise que le Conseil communal proposera des investissements avoisinant :

- 6 millions de francs pour 2013,
- 11 millions de francs pour 2014,
- 10 millions de francs pour 2015,
- 8 millions de francs pour 2016.

Fr. 950'000.- seront répartis chaque année sur les exercices comptables pour la réfection du réseau routier communal, de l'éclairage public, de la modération de trafic, et la révision du PAL.

Les 6 millions de francs proposés pour 2013 sont essentiellement dévolus aux bâtiments scolaires (Chevalier 7, Grand-Pré) ainsi qu'au raccordement au Consortium des eaux du Grand Fribourg.

En 2014, le principal investissement comprendra la rénovation des bâtiments du centre scolaire de Grand Pré.

2015 marquera la fin de ces mêmes travaux du cercle scolaire de Grand Pré,

ainsi que le début des travaux de rénovation de la halle polyvalente de Marly Cité et la réfection des vestiaires du Centre sportif.

L'assainissement du bâtiment administratif est prévu pour 2016.

M. CUENNET explique que les montants alloués aux projets indispensables grèvent considérablement les budgets futurs.

Investissements nets 2011-2016 priorisés par nécessité

	Budget 2011	Budget 2012	P.F. 2013	P.F. 2014	P.F. 2015	P.F. 2016	Ultérieurs
A : Projets indispensables	-	850'000	5'263'880	11'438'000	8'440'000	5'553'000	3'250'000
B : Projets nécessaires au développement	-	-	370'000	290'000	1'455'000	2'133'250	9'890'000
C : Projets souhaitables	-	-	40'000	150'600	399'600	342'600	1'520'000
D : Objets déjà votés	3'272'620	2'289'680	500'000	-	-	-	-
Totaux généraux	3'272'620	3'139'680	6'173'880	11'878'600	10'294'600	8'028'850	14'660'000

Comme le démontre ce tableau ci-dessous, il ajoute que la dette communale va doubler d'ici 2013. En 2011, elle s'élevait à 24 millions de francs et atteindrait 50 millions de francs en 2013, sous réserve de l'approbation de tous les investissements proposés.

INVESTISSEMENTS ET CHARGES DE LA DETTE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	<i>en milliers de francs</i>					
Investissements nets totaux (selon plan quinquennal)	3'273	3'140	6'174	11'879	10'295	8'029
Investissements nets (sans Protection des eaux)	3'178	3'010	5'804	11'609	10'150	7'484
TOTAL DES CHARGES DE LA DETTE	1'988	2'261	2'665	3'192	3'771	4'245

M. CUENNET ajoute que ces tableaux sont à prendre avec réserve, étant donné que les comptes 2011 ne sont pas encore définitivement bouclés. Ces derniers s'annonçant de façon favorable, le Conseil communal a décidé de procéder à

des amortissements supplémentaires afin de ne pas gonfler la dette, déjà conséquente.

Mme Dominique ALT (PDC) souhaite que le Conseil communal procède à des analyses stratégiques des finances. Etant donné le faible niveau des taux d'intérêt, il serait souhaitable de repenser la stratégie financière. Elle propose, par exemple, de modifier les taux d'intérêts qui arrivent à échéance et de les affecter à d'anciens investissements, au lieu de procéder à de nombreux amortissements. La conjoncture étant en notre faveur, elle suggère d'en profiter.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Edgar SCHORDERET (PDC) demande pourquoi les montants annoncés lors du budget 2012 diffèrent de ceux présentés dans le plan financier, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la formation ainsi que pour celui de la protection et de l'aménagement.

***Intervention de
M. E. SCHORDERET***

M. Pierre-Alain CUENNET annonce vouloir analyser ce document et répondra lors d'une prochaine séance.

***Réponse du Conseil
communal***

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) explique à M. SCHORDERET que la différence provient des messages votés ce soir.

***Intervention de
Mme DEFFERRARD***

Mme Dominique ALT (PDC) demande pourquoi il est prévu d'allouer Fr. 640'000.- pour l'éclairage public, ainsi que pour les bâtiments scolaires, alors que le Conseil général avait préalablement voté pour un montant de Fr. 100'000.-.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Jean-Marc BOECHAT explique qu'il s'agit d'une volonté ainsi que d'une nécessité. Ces montants permettront également de payer certains travaux relatifs à la modération de trafic. En matière d'éclairage public, il ajoute que notre réseau est totalement obsolète, puisqu'il compte environ 900 mâts d'éclairage, dont 300 sont encore équipés de lampes à mercure (durée de vie limitée par la loi à 2015). La Commission d'aménagement a prévu de trouver un concept d'éclairage valable sur tout le territoire et dont la consommation énergétique soit défendable.

***Réponse du Conseil
communal***

M. Dominique ALT (PDC) demande que la volonté politique du Conseil communal en la matière soit formalisée et démontrée.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Jean-Marc BOECHAT ajoute qu'à l'heure actuelle la Commune de Marly est

***Réponse du Conseil
communal***

en position de force et peut entamer des négociations avec le Groupe E afin d'économiser quelque peu. Il rappelle que ce dernier subventionne déjà le changement de nos mâts.

Mme ALT demande que ce type d'arguments soit mis par écrit, afin que le Conseil général comprenne pourquoi les montants alloués sont plus élevés qu'annoncés.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Sergio MANTELLI annonce que le PLR prend acte de ce plan financier et ne peut que saluer les efforts fournis, ainsi que la baisse globale d'investissements opérés par rapport aux précédents plans.

***Intervention de
M. MANTELLI***

6. Informations du Conseil communal

- Fusion 2016

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING annonce que le Groupe Fusion 2016, qui est composé des communes de Marly, Villars-sur-Glâne et Fribourg, s'est réuni à trois reprises en 2011. Il s'agissait alors d'établir un état des lieux en reprenant les postes budgétaires et de définir les coûts par habitant dans chaque commune.

Chaque commune possédant déjà de nombreux chiffres, il était judicieux d'utiliser les tableaux déjà réalisés en 2008, mais en les actualisant à 2010. Comme les chiffres énoncés ne tiennent pas compte du nouveau système de péréquation, il était alors nécessaire de trouver une clef d'adaptation. Suite au désistement de 3 communes, les chiffres de la phase 1 ont été réactualisés sur la base des comptes 2010 et budgets 2011.

La deuxième phase consiste à mettre en commun tous les points forts de chaque commune engagée dans ce groupe « Fusion 2016 ». Pour ce faire, mandat a été donné à Mme Cudré-Mauroux d'actualiser les données chiffrées, ce qui a maintenant été fait.

Pour l'année 2012, et avec le démarrage de la phase 2, il s'agira de travailler dicastère par dicastère en formant des groupes de travail spécifiques. Il faudra aussi avoir le soutien d'un consultant externe, les communes n'ayant pas les ressources nécessaires pour effectuer ce volumineux travail.

Actuellement, le groupe Fusion 2016 attend le rapport de Mme Cudré-Mauroux sur l'actualisation des chiffres de la phase 1. Puis les conseils communaux de

chaque commune se détermineront sur la poursuite du processus. Le cas échéant, interviendront alors le choix du consultant et la mise en place des groupes de travail.

- Place du village

M. Jean-Marc BOECHAT, afin de rassurer les plus sceptiques, annonce que le groupe relatif à la place du village et les premières séances sont agendées. Il ajoute que le projet avance et souhaite que d'ici l'automne 2012, les travaux aient pu débuter.

7. Mode de convocation des séances et de transmission des documents, discussion

La Présidente propose qu'à l'heure d'internet, les documents relatifs aux séances du Conseil général soient transmis par le biais du site internet communal, dans un espace sécurisé. Toutefois, la convocation serait envoyée par pli postal, selon les dispositions légales (Art. 38 LCo). Cependant, certains documents tels que les comptes et les budgets pourraient être adressés par voie postale. Si le Conseil général se prononce en faveur de cette solution, la halle polyvalente de Marly Cité sera équipée d'un réseau wifi. Elle ajoute que l'économie ainsi réalisée avoisinerait les Fr. 4'000.-. Elle ajoute que cette alternative permettrait tout de même aux conseillers qui le désirent d'obtenir les documents en version papier en tout temps.

Intervention de la Présidente

M. Luigi RIO (PS) demande que la salle soit également munie de rallonge pour le branchement des ordinateurs portables.

Intervention de M. RIO

M. Dominique ALT (PDC) comprend la volonté d'introduire une version informatisée des échanges, en particulier concernant le procès-verbal de séance. Cependant, elle est hésitante quant à l'établissement d'une liste de documents à recevoir en version « électronique » respectivement en version « papier ». Elle ajoute que les versions « papier » donne la possibilité aux conseillers de travailler aisément en y faisant des annotations. Personnellement, elle aurait souhaité que le Bureau fasse une proposition concrète de document à publier sur internet.

Intervention de Mme ALT

La Présidente pense que l'idée est bonne et qu'une liste sera transmise lors de la prochaine séance. De plus, elle invite chaque conseiller général à transmettre

Intervention de la Présidente

ses vœux à ce sujet au Secrétariat général de la commune.

M. Sergio MANTELLI (PLR) annonce que le groupe PLR est partagé sur la question. Une tendance se dessine avec la volonté d'avoir une version papier. Il estime qu'il faut fixer une règle générale stipulant, par exemple, que certains documents seront disponibles sur internet et que, les personnes qui le désire, s'annonce automatiquement comme voulant recevoir une version « papier ».

***Intervention de
M. MANTELLI***

La Présidente annonce qu'une proposition concrète sera soumise lors de la prochaine séance du Conseil général. De plus, une liste exhaustive de distribution sera établie.

***Intervention de la
Présidente***

M. Robert GIRARDIN (PS) demande qui se chargera de présenter cette proposition.

***Intervention de
M. GIRARDIN***

La Présidente lui répond que le Bureau s'en chargera

***Intervention de la
Présidente***

8. Divers

- **Marly-Tusnad**

***Intervention du
Conseil communal***

M. Eric ROMANENS annonce qu'un jeune Marlinois s'est distingué lors des Championnats Suisse de ski. Il s'agit de Vincent Niklès, fils de la conseillère générale Chantal PYTHON NIKLES, qui a obtenu une médaille d'or en slalom ainsi qu'une médaille de bronze en slalom géant.

M. ROMANENS explique que, suite à l'achat des nouvelles tenues pour le corps des sapeurs-pompiers de Marly, les anciennes tenues seront envoyées, au nom de Marly-Tusnad en Roumanie. Il ajoute que l'Association Marly-Tusnad a acheté 2 motopompes afin de compléter l'équipement. Notre village partenaire dispose dorénavant d'un équipement complet. Ces tenues seront remises à Tusnad fin mai. Pour ce faire, une délégation marlinoise composée de M. François FAVRE, président de l'Association, de Mme France LACOTTE, de M. André MEYLAN et de lui-même se rendra sur place. Il précise que ce voyage est entièrement aux frais des participants. Il profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui aide régulièrement l'Association.

- **Parcage illicite**

M. Lionel WALTER (PS), empruntant quotidiennement le chemin des Falaises, a constaté que la place disponible sous le pont de Pérolles est

***Intervention de
M. WALTER***

constamment occupée par une vingtaine de véhicules. Il demande si Conseil communal est conscient de ce problème et s'il envisage une solution.

M. André MEYLAN annonce que le service de sécurité n'a pas constaté ce phénomène. Il a, en revanche, réglé la question du stationnement de diverses caravanes sous ce même pont. Il ajoute que des contrôles réguliers seront effectués

Intervention du conseil communal

M. Sergio MANTELLI (PLR) demande si cette place fait l'objet d'une interdiction de parquer.

Intervention de M. MANTELLI

M. MEYLAN confirme qu'aucune interdiction n'est actuellement en place. Il s'étonne cependant qu'une pareille situation puisse se produire.

Intervention du Conseil communal

- **Travaux place pour container /Marly-Centre**

M. Claude BIELMANN (MV) demande si, dans le cadre du message 30/11 relatif aux travaux sur la place container /Marly-Centre, la convention en vigueur avec les propriétaires du Centre commercial a été reconduite.

Intervention de M. BIELMANN

M. Maurice HORNER répond que cette convention est toujours d'actualité et qu'elle se renouvellera tacitement en 2015. Il ajoute que dans le cadre de la réfection de cette place, la solution des poteaux en béton (Fr. 40'000.-) a été abandonnée. C'est finalement la solution des poteaux en bois (Fr. 10'000.-) qui a été choisie.

Intervention du Conseil communal

- **Commission de bâtisse, bâtiment du centre scolaire de Grand-Pré**

Mme Dominique ALT (PDC) demande si, conformément aux informations du Conseil communal (bulletin d'information), des dates seront proposées pour les séances de la commission de bâtisse. Elle souhaite principalement savoir si cette commission va se créer.

Intervention de Mme ALT

M. Jean-Pierre HELBLING répond qu'il était prévu de créer deux commissions, l'une technique, l'autre politique. Un courriel sera adressé aux chefs de groupe, demandant de prévoir un représentant. Il annonce qu'une première séance est fixée le 1^{er} mai 2012 à 16h00.

Intervention du Conseil communal

- **Travaux à la Route du Centre**

La Présidente demande que le « cratère » présent sur le bitume de la Route du Centre soit comblé.

Intervention de la Présidente

Elle ajoute que le passage piéton de la Route du Centre n'est plus visible par les usagers. Elle demande si la signalisation au sol pourrait être revue.

M. Maurice HORNER précise que la réfection de la Route du Centre avait fait l'objet d'un message d'investissement que le Conseil général avait refusé. Il explique que cette route est toujours classée en catégorie 1 (priorité des investissements). Pour l'instant, les travaux de réfection se font sous forme de « taconnage », en cas de nécessité. Cependant, il prend note de cette demande.

Intervention du Conseil communal

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22 h 01.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Vérène TSCHANZ

Luc MONTELEONE